

La Revue de

nord
nature
Environnement

Fédération régionale

membre de France Nature

Environnement

Nature - Environnement -

Equilibre durable

PLU de la MEL

**Associations
affiliées**

**Participation
aux commissions**

n°166

mars 2017

44^{ème} année

Prix : 4 euros

Revue trimestrielle de Nord Nature Environnement

Fédération régionale
des associations d'étude et de protection
de la nature et de l'environnement.
Membre de France Nature Environnement

Fédération Nord Nature Environnement
MRES, 23 rue Gosselet
59000 Lille

Ouvert au public du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 16h

Tél : 03 20 88 49 33

Directrice de publication

Jacqueline Istas

Frappe

Auteurs des articles

Maquette

Nicolas Buriez, Jacqueline Istas, Blanche
Castelain

Abonnements

Jacqueline Istas

Impression

Tanghe Printing, 20 bvd Industriel
B-7780 Comines
Revue entièrement imprimée
sur papier recyclé

La reproduction des illustrations est soumise à autorisation

Tirage : 250 exemplaires

Fascicule 166, mars 2017,

44^{ème} année

ISSN 1634-149X

CPPAP 0321G88613

Editorial

Dénis de réalité d'hier et d'aujourd'hui - J. Istas p.1

PLU de la MEL (Pollution)

Contribution complémentaire à la consultation sur le PLU
en projet pour la MEL à propos de la pollution atmosphé-
rique - A. Vaillant p.3

Bonnes pratiques

Ces citoyens qui adoptent de bonnes pratiques - J. Istas p.5

Le temps

Le temps, ce méconnu - J. Istas p.7

Pesticide

Le Roundup en question- J. Istas p.9

Energie

Oui se chauffer au bois peut être écologique si...- France Na-
ture Environment p.10

Vie de la Fédération

Liste des associations adhérentes à Nord Nature Environnement
au 31 décembre 2016 - J. Istas p.11

Commissions

Participation aux commissions - J. Istas p.13

La Fédération en ligne :

www.nord-nature.org

Et pour nous contacter :

secretariat@nord-nature.org

Dénis de réalité d'hier et d'aujourd'hui

par *Jacqueline Istas*
Présidente de Nord Nature Environnement

Dans la tourmente d'une campagne électorale agitée où beaucoup de nos concitoyens perdent leurs repères, quelques faits d'actualité méritent de retenir notre attention.

Metaleurop : déni d'hier, persistance de la pollution aujourd'hui

Il semble lointain le temps où Emile Vivier, président de Nord Nature, alertait les décideurs d'alors et la population sur les dangers des émissions polluantes de l'usine Metaleurop¹. Celle-ci n'a été fermée qu'en 2003 et quatorze ans après les sols situés dans les secteurs proches de l'ancienne usine sont encore pollués par des métaux toxiques comme le cadmium et le plomb.

Maintenant l'Agence Régionale de Santé (ARS) déconseille aux habitants des secteurs les plus touchés de cultiver des légumes dans leur jardin et organise une campagne de dépistage en leur demandant de faire mesurer le cadmium présent dans leur corps.

Abandon de l'écotaxe : enfin la vérité éclate

Dans son rapport de 2017 la Cour

des Comptes a vivement critiqué l'abandon de l'écotaxe destinée aux poids lourds. Considérant cet abandon comme un gâchis et un échec, elle souligne ses dommages pour la politique des transports et son coût pour les finances publiques, évalué à près d'un milliard d'euros en ce qui concerne les seules indemnités.

Ces critiques ne sont pas une surprise pour nous. Dès 2013, France Nature Environnement et Nord Nature Environnement avaient attiré l'attention sur les graves conséquences de l'abandon de l'écotaxe pour l'environnement, la santé de la population et les finances publiques². Malheureusement le gouvernement français a cédé aux pressions des lobbies et n'a pas eu le courage d'appliquer cette mesure.

Ce rapport survient fort à propos peu avant des élections politiques de haute importance en France et au moment où se profile le pharaonique et coûteux projet de Canal Seine Nord qui n'aurait de sens que dans un contexte de réduction du trafic poids lourds.

Nos futurs gouvernants auront-ils la sagesse et le courage de tenir compte de l'analyse de la Cour des Comptes ? Cet exemple ne pourrait-il les inciter à prendre conscience de ce qu'écologie et saine économie se rejoignent ?

Explosion à la centrale de Flamanville

L'Autorité de Sûreté Nucléaire a révélé qu'une explosion est survenue le 9 février 2017 dans la zone non nucléaire de la centrale de Flamanville. Elle a eu lieu dans la salle des machines du réacteur n° 1. Le feu a été maîtrisé, l'explosion n'a pas provoqué d'accident nucléaire, mais cet « incident », qui succède à d'autres dans divers réacteurs, est significatif de l'état de dégradation des équipements des centrales nucléaires françaises dont nous évoquions récemment le vieillissement dans cette revue³. Il ne doit pas être minimisé, mais constituer un avertissement de plus.

Gravelines : le grand carénage de la centrale, un projet insensé

Quatre milliards d'euros, c'est le coût estimé du grand carénage, ce projet de vaste chantier de remplacement des composants de la centrale nucléaire de Gravelines qui est programmé par EDF jusqu'en 2028, malgré ses difficultés financières, pour permettre à la centrale de prolonger son exploitation jusqu'à 60 ans⁴ bien au delà de la durée prévue initialement pour son fonctionnement. Le projet est présenté comme devant bénéficier à l'économie locale et régionale... Ne serait-il pas plus sensé de tirer les leçons des catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima et

de s'orienter vers une authentique transition énergétique en sortant du nucléaire ?

En ce qui concerne les énergies alternatives, leur part dans la consommation finale d'énergie n'était que de 14,9% fin 2015 en France alors qu'elle était, par exemple, de 52,6% en Suède, de 38,7% en Finlande et de 33,1% au Danemark⁵.

Or les potentialités sont largement disponibles même dans notre région. Rappelons que la quantité d'énergie solaire qui arrive sur le Nord Pas de Calais en une journée d'ensoleillement moyen est la même que la quantité d'énergie fabriquée sous forme électrique par la centrale nucléaire de Gravelines en une année⁶.

1- Revue de Nord Nature, numéro 88, 3ème trimestre 1997 : « Le scandale caché du plomb : des dizaines d'enfants contaminés autour de l'usine Metaleurop » par Emile Vivier

2- Revue de Nord Nature Environnement, numéro 153 de décembre 2013 : « La remise en cause de la taxe kilométrique poids lourds : l'hallucinante manipulation », par Jacqueline Istas, « L'écotaxe : une opportunité pour la santé de la population et un système économique plus durable », communiqué de Nord Nature Environnement, « Extraits de communiqués de presse de France Nature Environnement concernant la taxe kilométrique poids lourds »

3- Revue de Nord Nature Environnement, numéro 163 de juin 2016 : « Ancienneté des centrales nucléaires françaises », récapitulation de Jacqueline Istas

4- Cf. la Voix du Nord du 31 janvier 2017

5- Source : le Monde du 1er février 2017

6- Revue de Nord Nature Environnement, numéro spécial 142 de mars 2011 « Le Soleil, notre énergie » par Alain Vaillant.

Contribution complémentaire à la consultation sur le PLU de la MEL* en projet à propos de la pollution atmosphérique

par Alain Vaillant

Membre du Bureau de Nord Nature Environnement

La pollution atmosphérique : régulièrement, par temps calme, il y a dans la MEL des pics de pollution dangereux pour la population.

Origines de cette pollution :

Régulièrement, via les médias c'est la circulation automobile qui, à juste titre, est mise en cause mais, il y a d'autres sources de pollution atmosphérique. Par exemple, l'incinérateur d'Halluin, en un an, l'incinérateur d'Halluin produit autant d'oxydes d'azote que 100.000 véhicules à essence (ou 75.000 véhicules diesel) ayant roulé chacun 20.000 km. Voir les calculs dans la partie « Comparaison CVE Halluin-automobiles pour les émissions de NOx ».

Préconisations :

Il y a lieu, lors des pics de pollution contenant beaucoup d'oxydes d'azote, de suspendre le fonctionnement de cet incinérateur.

Plus généralement, un recensement des industries de la MEL contribuant aux pics de pollution atmosphérique devrait être établi pour ensuite déterminer une stratégie d'action sur ces émissions en vue de diminuer les plus importantes lors de chaque pic de pollution.

* MEL : Métropole Européenne de Lille

Comparaison CVE Halluin-automobile pour les émissions de NOx

En 2013, volume total des fumées :		1865,555 millions de mètres cube de gaz rejetés					
		poussières	dioxyde de soufre	acide chlorhydrique HCL	acide fluorhydrique HF	oxydes d'azote Nox	monoxyde de carbone CO
en mg/Nm ³		0,49	16,69	1,47	0,15	64,76	11,35
2013 : poids total émis en tonnes		0,914	31,136	2,742	0,28	120,813	21,174
pour comparaison :							
2009 : poids total émis en tonnes		1,179	20,634	1,62	0,349	115,019	2,132

Tableau 1 : Emissions atmosphériques du CVE Antarès d'Halluin

Sources :

- les teneurs, pour 2013 en mg/Nm3 viennent du rapport « RAPQ-residus-urbains-Lille-Metro-pole_juin2013-1.pdf
- le volume total de fumées en 2013 vient du directeur d'Antarès en réponse à une question

Taux maximum des émissions de Nox par les automobiles : en 2015 :

- source : norme Euro 6
- véhicule à essence : 0,06g/km
- véhicule diesel : 0,08g/km

Maximum d'émissions de Nox pour un véhicule qui roule 20.000 km :

- véhicule à essence : 1200 g

- véhicule diesel : 1600 g

Nombre de véhicules produisant 120T de Nox en roulant chacun 20.000 km

- véhicule à essence : 100.000
- véhicule diesel : 75.000

CONCLUSION :

En 1 an, l'incinérateur d'Halluin produit autant d'oxydes d'azote que 100.000 véhicules à essence (ou 75.000 véhicules diesel) ayant roulé chacun 20.000 km.

L'emploi de Julie n' a pu être maintenu

Par Jacqueline Istas

Comme nous le craignons, suite à la suppression de la subvention du Conseil Régional en 2016*, à notre grand regret nous n'avons pas pu maintenir l'emploi de Julie Duhamel.

C'était elle qui mettait en page pour notre revue les articles dactylographiés que leurs auteurs nous envoyaient. Elle le faisait avec cœur et compétence. C'est désormais Nicolas Buriez,

notre unique salarié restant, qui a bien voulu la relayer pour cette mise en page.

Par ailleurs, pour raison d'économies, nous avons décidé de ne plus utiliser la couleur, sauf exception, pour les pages intérieures de la revue.

Cf. éditorial du numéro de la revue de Nord Nature Environnement d'octobre 2016.

Ces citoyens qui adoptent de bonnes pratiques

Par Jacqueline Istas

En marge d'une actualité tumultueuse, deux phénomènes discrets, mais encourageants, se développent dans la population sans lien direct l'un avec l'autre : une consommation accrue de produits bio et la marche pédestre.

Aliments : une consommation plus vertueuse

En ce qui concerne la consommation de produits alimentaires, les efforts des associations de protection de l'environnement pour l'information du public, ainsi que la parution de divers ouvrages de scientifiques indépendants des lobbies, commencent à porter leurs fruits.

Selon l'Agence Bio, l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, en 2003, 46% des Français ne consommaient jamais de produits bio ! En 2016, 89% d'entre eux en ont consommé et 69% déclarent en consommer régulièrement¹. La part d'achats d'aliments bio, c'est à dire d'aliments produits sans phytosanitaires et sans OGM, a augmenté en 2016 de 20% en un an dans la population française malgré leur prix généralement plus élevé. Par effet d'entraînement entre consommateurs et producteurs, le nombre des agriculteurs bio, bien que très minoritaires en France, a tout de même progressé de 12 % et la surface agricole cultivée en bio de 16% par rapport à 2015.

Les Hauts de France font malheureusement partie des régions restées le plus en retrait de cette salubre expansion, mais même chez nous, nous

pouvons remarquer un développement des points de vente d'aliments bio dans les magasins spécialisés, sur les marchés et même, de façon très partielle, dans des magasins non spécialisés.

Sans doute la plupart des acheteurs d'aliments bio agissent-ils plus par souci de leur santé que pour la sauvegarde de la biodiversité, mais comme l'agriculture bio contribue à préserver les deux, cette tendance ne peut qu'être bénéfique aussi pour la nature.

Par ailleurs, la préoccupation du bien-être animal progresse chez beaucoup de nos concitoyens, avec une répercussion sur les achats d'œufs. La proportion d'œufs provenant de poules élevées en cage représentait 80% de la production totale d'œufs en France en 2009. Elle en représente 68% aujourd'hui. En raison d'une demande croissante de la part des consommateurs, 32% des œufs proviennent maintenant de modes d'élevage alternatifs² et la grande distribution les commercialise de plus en plus.

Les œufs sont maintenant marqués d'un chiffre qui indique le mode d'élevage de la poule qui l'a pondu :

- 0 « bio » incluant nourriture bio et accès au plein air de la poule
- 1 accès au plein air
- 2 élevage au sol en liberté à l'intérieur d'un bâtiment
- 3 élevage en cage

Utilitaire ou de loisir, la marche est de plus en plus pratiquée

Contrairement à ce que l'omniprésence visuelle et sonore de l'automobile pourrait laisser croire, les marcheurs sont nombreux en milieu urbain et pas seulement dans les parcs. A Paris, où des aménagements ont été récemment effectués en faveur des piétons, 52% des déplacements sont effectués à pied selon l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme. Et dans nos villes des Hauts de France les piétons sont également nombreux.

Bien qu'elle soit moins médiatisée que les motocross, la marche de loisir sur les chemins des espaces ruraux et naturels est en pleine expansion. Selon une étude réalisée en 2014 pour la Fédération française de randonnée pédestre, 18 millions de Français déclarent la pratiquer sous toutes ses formes³. Indépendamment des sorties

d'observation de la flore et de la faune sauvage qu'organisent nos associations, les groupes de randonneurs pédestres se sont beaucoup développés ces derniers temps. Dans l'Arrageois, par exemple, plus d'une demi-douzaine d'entre eux organisent des sorties régulières à rythme sportif ou modéré. La plupart de leurs participants ne sont pas « écolos » à 100 %, mais leur mode de loisir est à encourager car il est compatible avec la préservation de la nature, de la santé, et, contrairement aux loisirs motorisés, avec celle de la qualité de l'air.

1 - www.agencebio.org

2 - Cf. la Voix du Nord du 4 mars 2017

3 - Cf. Le Monde du 5 et 6 février 2017

Le temps, ce méconnu

Essai d'analyse par Jacqueline Istas

Le rôle de l'argent dans nos sociétés, le pouvoir qu'il confère à ceux qui en ont beaucoup, les difficultés de ceux qui en manquent, le lien entre les profits de certaines entreprises et la dégradation de l'environnement, tout cela est connu et fait épisodiquement l'objet de publications diverses.

Par contre, le rôle du temps, ses inégalités, son gaspillage, son pouvoir et les conséquences qui en résultent sont moins connus et rarement évoqués.

Dans certains cas, le temps disponible peut être lié à l'argent, mais souvent ils sont indépendants l'un de l'autre .

Les inégalités du temps libre

La forte médiatisation des loisirs peut donner l'impression que tout un chacun dispose de temps libre. Dans les faits il y a autant d'inégalités en matière de temps qu'en matière de ressources financières.

Les personnes qui travaillent 70 heures par semaine en ajoutant à leurs activités professionnelles, la plus grande partie, voire parfois la totalité des soins aux enfants et tâches ménagères, celles qui s'occupent de personnes dépendantes et de grands malades de leur famille, ont beaucoup moins de disponibilités que celles qui travaillent seulement 35 heures.

Celles qui exercent une activité professionnelle débordant très largement les 35 heures hebdomadaires (cas actuellement, par exemple, de nombreux médecins) ne disposent que de rares moments pour une autre activité.

Quel rapport ce constat a-t-il avec nos associations de protection de la nature et de l'environnement ?

Les besoins en temps des associations

Les associations authentiques, celles qui ne sont pas assujetties aux pouvoirs politiques en place ou à des groupes commerciaux, fonctionnent avec des bénévoles, que ceux-ci soient secondés ou non par des salariés.

Or les bénévoles doivent disposer au moins d'un peu de temps s'ils aident une association de façon partielle, et de beaucoup de temps, allant jusqu'à plusieurs dizaines d'heures par semaine dans le cas des personnes les plus impliquées, notamment dans des fédérations comme Nord Nature Environnement.

Actuellement, comme cela se remarque dans les appels lancés lors des forums associatifs ou même parfois dans la presse, beaucoup d'associations poursuivant des objectifs divers manquent de bénévoles.

L'accroissement des besoins associatifs en temps

La crise socio-économique et écologique a multiplié les problèmes sociaux et environnementaux dont s'occupent les associations. Il faudrait donc pour répondre à la demande des bénévoles et dans notre cas surtout des militants plus nombreux, au courant des problèmes et de leurs solutions, donc s'investissant de préférence dans la durée.

Par ailleurs, notre société moderne est affectée par une bureaucratie délirante imposant toutes sortes de formalités aux citoyens lors de certains événements de leur vie et aux associations de façon quasi permanente. Nous n'y faisons que de brèves allusions dans nos rapports d'activité, car la description des formalités ne passionnerait guère nos lecteurs, mais cette bureaucratie, qui concerne, entre autres, les demandes et comptes rendus de subventions ou les formalités d'obtention des agréments impacte le temps de ceux qui les remplissent au détriment des actions environnementales concrètes. Ce type d'exigence bureaucratique n'est pas réservée aux associations environnementalistes, elle s'applique aussi à d'autres associations poursuivant des objectifs divers.

La réduction des disponibilités des personnes

L'opinion se focalise sur le chômage dont les conséquences sont souvent dramatiques. Mais en raison de la crise il existe aussi un phénomène plus discret. Il est devenu fréquent que des personnes en âge de l'activité professionnelle acceptent pour une longue durée un emploi éloigné de leur domicile et éventuellement de l'emploi de leur conjoint. Elles passent alors beaucoup de temps en déplacements et une activité bénévole ou militante ne leur est pas possible.

Les retraités sont plus disponibles et par suite plus présents dans les associations mais les aléas d'une activité professionnelle mouvante ont assez souvent amené leurs enfants à s'installer (avec bien sûr les petits-enfants) dans une autre région, voire à migrer d'une région à l'autre et les seniors, contraints alors eux-mêmes à des déplacements, ne sont qu'irrégulièrement disponibles pour le bénévolat associatif.

Méconnaissance du facteur temps et environnement

La méconnaissance ou la non prise en compte

du facteur temps amène parfois à des analyses incomplètes et par suite à des choix peu efficaces en matière d'environnement.

Prenons l'exemple des transports dans les zones urbaines. Maintenant tout le monde ou presque est informé de la pollution générée par le grand nombre des automobiles individuelles et pour inciter les habitants à recourir aux transports en commun, la gratuité de ces transports est parfois proposée. Or cela ne résout pas le problème.

La raison?

La gratuité des transports en commun est un geste social qui permet le déplacement de personnes n'ayant pas la possibilité d'utiliser un vélo ni les moyens d'acquérir une voiture. Elle ne suffit pas pour dissuader un grand nombre d'automobilistes de se déplacer en voiture. Comme l'avait montré un sondage réalisé par TNS Sofres¹, la majorité des Français savent qu'utiliser sa voiture en ville revient plus cher que le recours aux transports en commun, mais ce qui freine le report sur ceux-ci, ce sont d'autres raisons souvent liées au temps passé : manque de fréquence des bus, longueur de leurs circuits, problèmes de correspondances etc. Pour une personne qui manque de temps, attendre une demi-heure un bus qui en outre effectue tout un détour entre le point de départ et celui d'arrivée est dissuasif.

Entre problèmes de santé et environnement des interactions à double sens

Comme je l'évoquais ci-dessus, le manque de temps affecte les aidants de proches malades et/ou dépendants. Ce phénomène se développe malheureusement à notre époque avec l'augmentation des maladies invalidantes de longue durée (maladies cardio-vasculaires, cancers, Parkinson, Alzheimer...). Or les causes environnementales, notamment les polluants atmosphériques et les pesticides, jouent un rôle important dans l'augmentation de ces maladies². Les aidants et les malades dont ils s'occupent représentent

un énorme potentiel de sympathisants pour nos luttes contre l'utilisation de substances toxiques, malheureusement en raison de leur manque de temps les aidants ne peuvent généralement pas traduire cette sympathie en actes.

Le cas des décideurs politiques

Quant à nos décideurs politiques, surtout ceux qui accèdent à de hautes fonctions de responsabilité, ils ne peuvent qu'appartenir à des catégories de personnes disposant de temps libre à titre personnel tant pour leurs campagnes électorales que pour l'exercice de leur fonction s'ils sont élus

et celles-ci sont très chronophages, les déconnectant de la réalité vécue et les rendant vulnérables aux conseillers émanant des lobbies...

1 : FNAUT Infos, bulletin de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, n° 203, avril 2012

2 : Cf. Toxique planète, par André Cicoella, Editions du Seuil, octobre 2013

Le Roundup en question

par Jacqueline Istas

Le Roundup, l'herbicide le plus utilisé dans le monde, est produit par la firme Monsanto. Son principe actif est le glyphosate.

En mars 2015, un rapport du Centre International de Recherche sur le Cancer classait le glyphosate comme cancérigène pour l'animal et cancérigène probable chez l'homme.

Le 14 mars 2017, dans le cadre d'une action juridique intentée par plusieurs centaines de travailleurs agricoles (ou de leurs ayant droit) ayant travaillé au contact du glyphosate et ayant développé un lymphome non hodgkinien, une cour fédérale de Californie a levé des scellés sur des documents internes de Monsanto. Il a été révélé que Monsanto s'inquiétait dès 1999 de la dangerosité potentielle du glyphosate et que la firme aurait fait des tentatives pour influencer les études sur ce pesticide*.

Le 15 mars 2017, l'Agence Européenne de

produits chimiques (ECHA) annonçait qu'elle ne considérait le glyphosate ni comme cancérigène, ni comme mutagène...

Pour tenter d'accélérer le processus de retrait du marché de cette substance, des ONG, dont Générations Futures, ont décidé de lancer et de s'associer à une initiative citoyenne européenne. Mais pour que cette initiative aboutisse, il faut qu'un million de citoyens de l'Union Européenne la signe d'ici le 28 février 2018, la France devant recueillir 55 500 signatures.

Ceux de nos lecteurs qui souhaitent signer cette Initiative Citoyenne Européenne, peuvent la trouver sur le site de Générations Futures : <http://www.generations-futures.fr/glyphosate.signez-ice>

* Cf. Le Monde, éditions du 17 mars et des 19-20 mars 2017

Pollution : Oui se chauffer au bois peut être écologique si...

Extrait du communiqué de presse de France Nature Environnement

du 3 février 2017

Ces dernières semaines, les attaques se sont multipliées contre le chauffage au bois, accusé d'être responsable de l'essentiel de la pollution de l'air. Or, s'il est indéniable que les cheminées à foyer ouvert émettent partiellement des particules et gaz nocifs pour l'environnement et la santé, rappelons qu'elles ne le font que de façon saisonnière, en hiver, alors que la pollution liée aux transports nous nuit toute l'année et reste responsable de l'essentiel de la pollution à laquelle les urbains sont confrontés. En ville, ce sont les automobiles qui sont responsables de la pollution. Cette réalité objective s'impose à tous, au-delà des postures ou artifices conjoncturels.

Un cocktail de solutions contre un cocktail de pollutions

Même si leur contribution est largement inférieure à celle du secteur des transports, l'agriculture, l'industrie et les feux de cheminée sont les autres principaux contributeurs à la pollution de l'air extérieur. Les solutions pour chacune des sources ne manquent pas. De l'enfouissement des épandages pour l'agriculture au filtrage des fumées d'usine, nous savons quoi faire. Les cheminées à foyer ouvert peuvent être équipées d'inserts qui, non seulement évitent l'essentiel des pollutions, mais en plus chauffent beaucoup mieux toutes les pièces. Les chaudières à bois, lorsqu'elles

sont bien entretenues, sont aussi une solution écologique, efficace et fiable, en particulier celles utilisant la postcombustion, ou combustion des imbrulés, technologie qui évite en grande partie les pollutions gazeuses et particulaires.

Se chauffer au bois est écologique si ...

Si le bois qui alimente la chaudière est issu d'une forêt proche, exploitée dans le respect de l'environnement et du cycle de renouvellement très long des forêts et que seuls les résidus de l'exploitation forestière sont utilisés (et surtout pas du bois d'œuvre, qui serait mieux utilisé pour des usages plus durables), alors la ressource est renouvelable. Son exploitation participe au dynamisme de la filière bois et justifie, s'il en était encore besoin, la protection et l'entretien des parcelles forestières. S'approvisionner trop loin, comme dans les pays scandinaves c'est perdre une partie du « bénéfice carbone » qu'offre le chauffage au bois. Le carbone émis par une exploitation intensive des forêts ainsi que pour le transport rentrant alors en ligne de compte. De même, il n'est pas souhaitable de transformer les forêts françaises en usines à bois de chauffage, tant elles nous rendent des services très variés et irremplaçables (espace de nature et de loisirs, protection de la faune et de la flore, production de bois pour la charpente, les meubles...).

Liste des associations adhérentes à Nord Nature Environnement au 31 décembre 2016

Recensement effectué par Jacqueline Istas

ASSOCIATIONS REGIONALES

Le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas-de-Calais (GON) comprend les sections le Goéland, l'Eider, l'Engoulevent, l'Alouette, le Butor, le Tadorne, le Milouin, le Vanneau, la Gorgebleue et le Cochevis.

Nord Nature Chico Mendès

FEDERATION

L'ADELFA (Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre Artois) regroupant : l'AAPPMA (amicale de huit associations de pêche et de protection du milieu aquatique), l'Association de Défense de l'Environnement du Calaisais (ADECA), l'Association de Défense de l'Environnement du Littoral Est (ADELE), Les Amis de la Terre (De Dunkerque et Flandre Maritime), l'ARC, l'Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante du Nord Pas de Calais (ARDEVA), ATTAC Flandre, Audih-mat, La Bistade environnement, Consommation Logement Cadre de Vie (Grande Synthe et Flandre Maritime), Le Collectif gravelinois contre les poussières, Le Collectif mardyckois, Défense de l'Environnement Pitgam (DEPIT), Excentric Demain, La Ferme des Anes, Groupe Environnement Santé (GES) Flandre, la section Flandre Maritime du GON, Le Groupe non violent Louis Lecoin, Het Reuzekoor, Houtland Nature, SOS Blootland, Transp'Art en CE et l'UFC Que Choisir de Dunkerque.

COLLECTIFS COMPOSES DE PLUSIEURS GROUPES

Le Collectif Lys Deûle Environnement regroupant les associations : le Halot-Chêne Vert, Mieux Vivre au Blanc Four, Verlin vers l'Autre, l'Association pour Vivre Mieux dans ma Région (AVMR), Cheval Chemins, la section le Tadorne du GON, Cadre de Vie d' Houplines, Eco-Vie (Comines Belgique), Lompret Environnement, la Ligue contre la violence routière (Tourcoing), Protection de Linselles et Alentours dans l'Intérêt de la Nature et de l'Environnement (P.L.A.I.N.E.), Le petit seau rouge (Halluin).

Le Collectif Régional Associatif Nord Environnement (C.R.A.N.E.) regroupant les associations: Leforest Environnement, l'association Pour l'Intérêt Général des Evinois (PIGE), Valenciennes Environnement, l'Association pour la Protection de l'Environnement et la Promotion des Arts et de la Culture (Goelzin), l'Association Raimbeaucourtoise pour la Protection de l'Environnement (ARPE), Roost Warendin Nature, Les riverains du Smets (St. Omer).

ASSOCIATIONS LOCALES DIRECTEMENT AFFILIEES A NORD NATURE ENVIRONNEMENT

Les Amis du Fort d'Ambleteuse

L'association Air Pur

L'Association de Découverte Nature (Berck s/mer)

L'Association de Défense de l'Environnement de Limont Fontaine	Le Groupement de Défense de l'Environnement dans l'Arrondissement de Montreuil sur Mer (GDEAM)
L'Association de Défense pour la qualité de vie à Wambrechies	Houtland Nature
L'Association des Guides Nature des Monts de Flandres	Leforest Environnement
L'Association des Naturalistes de la Gohelle	Lestrem Nature
L'association Marque Sauvage	Nature et Vie (Angres)
L'Association Rurale de Protection de l'Environnement de Genech (ARPEGE)	Noeux Environnement
Béthune nature	Nord Nature Arras
Bien Vivre à Oudezeele	Ostrevant Bouchain Environnement
Cadre de Vie (Houplines)	PLAINE (Linselles)
Le Centre d'Education Nature du Houtland (Wormhout)	Roost Warendin Nature
CLIC (Lezennes)	Santes Nature
Club Protéger la Nature l'Héron dans l'Eau	Sauvegarde et Protection des Oiseaux (Billy-Berclau)
Emmerin Nature	Vendegies Nature
Environnement Sambre Avesnois	Verlin Vers l'Autre
Le Groupe des Naturalistes du Ternois	Vie et Environnement (Templeuve).

Commissions et groupes de travail officiels dans lesquels la fédération Nord Nature Environnement à un représentant

Recensement effectué par Jacqueline Istas

Coordination des commissions Jacqueline Istas

Tit.: titulaire ; sup.: suppléant

AU NIVEAU REGIONAL

- Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER): Alain Vaillant

- Comité de Bassin Artois Picardie : Alain Tredez

- Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural : tit. Raoul Leturcq, sup. Nicolas Buriez

- Commission des cultures marines du Nord, du Pas de Calais et de la Somme : Michel Mariette

AU NIVEAU INTERDEPARTEMENTAL NORD ET PAS DE CALAIS

Commission consultative d'élaboration et de suivi d'un plan interdépartemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics : Daniel Wgeux et Blanche Castelain

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Nord

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) : tit. Rossano Pulpito ; sup. Thierry Dereux

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites : formation nature, sites et paysages, publicité : tit. Alain Ward, sup. Jean-Yves Méreau ; formation faune sauvage captive : tit. Alain Ward, sup. Jean-Yves Méreau ; formation carrières : tit. Rossano Pulpito

- Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers : tit. Nicolas Buriez ; sup. Alain Vaillant

- Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture : tit. Nicolas Buriez, sup. Alain Vaillant

- Commission Départementale d'Aménagement Foncier : Nicolas Buriez

- Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs : Alain Vaillant

- Comité départemental de suivi des cormorans et goélands : Alain Ward

Pas de Calais

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) : tit. Robert Trouvilliez, sup. Jean-Paul Lescoutre

- Formation restreinte pour les dérogations à distance : tit. Robert Trouvilliez, sup. Jean-Paul Lescoutre

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites : formation nature : tit. Jean-Yves Méreau et Alain Ward, sup. Philippe Fermont et Christian Boutrouille ; formation sites et paysages : tit. Jean-Yves Méreau, sup. Philippe Fermont ; formation carrières : tit. Georges Sénécaut ; formation faune sauvage captive : tit. Alain Ward, sup. Christian Boutrouille

- Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers : Blanche Castelain et Laurence Huclier

- Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture : tit. Blanche Castelain, sup. Laurence Huclier et Gérard Cailliez

- Commission Départementale d'Aménagement Foncier : tit. Blanche Castelain et Laurence Huclier, sup. Sylvie Mora

- Commission Départementale d'Aménagement Commercial : Blanche Castelain et Pascal Dieux

- Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs : Jacqueline Istas

- Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires : tit. Jacqueline Istas, sup. Laurence Huclier

- Commission départementale de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme : Blanche Castelain

- Comité départemental de suivi des cormorans et goélands : Alain Ward

- Groupe de travail concernant les zones vulnérables à la pollution par les nitrates : Robert Trouvilliez

AU NIVEAU LOCAL

- **Comités consultatifs de gestion de réserves naturelles**

Réserve Naturelle Nationale d'Acquin Wavrans : Alain Ward

Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche : Jacqueline Maillard

Réserve naturelle Régionale des Marais de Cambrin : Alain Ward

Réserve naturelle régionale des Landes de Blendecques : Alain Ward

Réserve naturelle Régionale du Moulinet : Alain Ward

Conseil scientifique de la réserve du platier d'Oye : Alain Ward

- **Schémas d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**

Commissions locales de l'Eau (C.L.E.)

Scarpe aval : Jeran-Claude Brunebarbe

Sambre : Jean-Bernard Szczepanski

Lys : Alain Vaillant

Delta de l'Aa : Michel Mariette

Audomarois : Alain Ward

Canche : Jean-Charles Bruyelle

Yser : François Ryckelynck

Comités locaux de pilotage de sites Natura 2000

ZCS rives de l'Aa et forêt de Tournehem : Alain Ward

Natura 2000 en mer « Bancs de Flandre » : Michel Mariette

- Conseil de Développement

Conseil de Développement d'Arras Pays d'Artois : Jacqueline Istas

- Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles

S3PI de l'Artois : Blanche Castelain, Robert Trouvilliez

- Commissions Locales d'Information (C.L.I.)

concernant la Société de Maintenance Nucléaire (SOMANU) de Maubeuge : Jean-Bernard Szczepanski

concernant la centrale nucléaire de Grave-lines : Alain Vaillant

- Commissions de Suivi de Sites (CSS)

Nord

Centre de stockage de déchets de Curgies : Jean-Claude Brunebarbe

Centre d'Enfouissement Technique de Lewarde : Nicolas Buriez

Centre de Valorisation Energétique d'Halluin : Hervé Dizy

Etablissement Galloo France Halluin à Halluin : Hervé Dizy

Pas de Calais

Société Ikos Environnement à Bimont : tit. Jacqueline Maillard, sup. Chantal Capelle Tardieu

Act Apro à Ternas : tit. Robert Trouvilliez, sup. Jacqueline Istas

Sita Nord et Scori à Hersin Coupiigny : tit. Blanche Castelain

CECA à Feuchy : tit. Jean-Paul Lescoutre, sup. Jacqueline Istas

De Sangosse à Marquion : tit. Robert Trouvilliez, sup. Jacqueline Istas

Sotrenor à Courrières : Blanche Castelain

Recytech à Fouquières les Lens : Blanche Castelain

Symevad à Hénin-Beaumont : Blanche Castelain

Centre de Valorisation Energétique Flamoval à Arques : Michel Verclytte

Styrolution à Vendin le Vieil : Blanche Castelain

Ambre à Evin Malmaison : Blanche Castelain

Ikos et Maxam à Mazingarbe : Robert Trouvilliez

Société Primagaz à Dainville : tit. Jacqueline Istas, sup. Georges Sénécaut

Usine d'Incinération d'Hénin-Beaumont : Blanche Castelain

Incinérateur de Labeuvrière : Robert Trouvilliez

Cimenterie Holcim à Lumbres : Michel Verclytte

Société Callergie à Noyelles sous Lens : Robert Trouvilliez

- Commissions de la Métropole Européenne de Lille (MEL)

Daniel Wgeux dans les commissions : Services Publics Locaux, eau, assainissement, déchets, Espace Naturel Métropolitain, réseau de chaleur, Centre de Valorisation Organique et Centre de

Valorisation Energétique

- Comités locaux de pilotage de sites Natura 2000

Dunes de l'Authie, Mollières de Berck :
Jacqueline Maillard

ZCS rives de l'Aa et forêt de Tournehem : Alain
Ward

Natura 2000 en mer « bancs de
Flandre » : Michel Mariette

- Commissions Communales et Intercommunales d'Aménagement Foncier

Canal Seine Nord, 4ème commission : tit. Gérard
Cailliez, sup. Gérard Benoit

Nord

Obrechies et Ferrière-la Petite : Jean-Bernard
Szczepanski

Pas de Calais

Arques, Eperlecques, Houlle, Longuenesse,

Salperwick et Serques : Alain Ward

Dainville : tit. Jacqueline Istas, sup. Blanche
Castelain

Barastre, Bertincourt, Bus, Haplincourt, Léchelle,
Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval,
Rocquigny, Ruyaulcourt, Ytres, Trescaut : Gérard
Cailliez

- Instances diverses

Commission consultative de l'environnement de
l'aérodrome de Lille - lesquin : tit. Francis Van-
denberghe, sup. Sébastien Denis

Commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Lille - Marcq en Baroeul :
Francis Vandenberghe

Commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Maubeuge – Elesmes :
Jean-Bernard Szczepanski

Instance consultative de gestion du Bois de la Ci-
tadelle d'Arras : Georges Sénécaut



La Revue de

nord

nature

Environnement



ADHESION ET ABONNEMENT A LA REVUE TRIMESTRIELLE 2017

Adhésion :

Je désire : - être simple adhérent
- être adhérent et prendre une part active dans l'association

(rayer la mention inutile)

Cotisation annuelle, au choix : tarif minimal	20 euros
tarif de soutien	30 euros
tarif membre bienfaiteur	60 euros ou plus

Abonnement :

Je désire m'abonner à la revue trimestrielle. Tarif annuel (4 numéros) : 16 euros

Adhésion + abonnement :

Je désire : - être simple adhérent et m'abonner à la revue trimestrielle de Nord Nature Environnement
- être adhérent, prendre une part active dans l'association et m'abonner à la revue trimestrielle

(rayer la mention inutile)

	Cotisation	Abonnement	Cotisation/abonnement
Tarif minimal	20 euros	16 euros	36 euros
Tarif de soutien	30 euros	16 euros	46 euros
Tarif membre bienfaiteur	60 euros ou plus	16 euros	76 euros
Étudiant	10 euros	16 euros	26 euros

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Commune.....

Téléphone(s).....

Courriel.....

Profession.....

Les informations recueillies pour votre adhésion ou votre abonnement font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'association. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez nous contacter.

Chèque à libeller à l'ordre de Nord Nature Environnement.

Chèque et bulletin d'adhésion et /ou d'abonnement à adresser à :

Nord Nature Environnement, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités,
23 rue Gosselet, 59000 Lille.

Tél : 03 20 88 49 33

nord *nature* *Environnement*

Préserver

Votre vie et votre santé (l'air et l'eau, la qualité de vos aliments, les paysages...)

La nature (les milieux naturels, la faune et la flore sauvages...)

Agir

Pour un développement respectueux de l'environnement (agriculture, urbanisme, transports...)

Promouvoir

La réduction des déchets, les technologies propres, la prévention des risques

PLU de la MEL

Associations
affiliées

Participation
aux commissions